

FORMULE 76D

*Loi sur les tribunaux judiciaires*

AIDE-MÉMOIRE POUR LA GESTION DU PROCÈS

(titre)

(Indiquer le nom de la partie qui dépose la présente formule.)

AIDE-MÉMOIRE POUR LA GESTION DU PROCÈS

Avocat — Demandeur(s) :

Avocat — Défendeur(s) :

Déposé par le demandeur

Déposé par le défendeur

Déposé par un tiers mis en cause

1. Questions en litige :

(a) responsabilité : \_\_\_\_\_

(b) dommages-intérêts : \_\_\_\_\_

(c) autres : \_\_\_\_\_

2. Noms des témoins du demandeur :

3. Noms des témoins du défendeur :

4. Aveux :

Les parties sont-elles prêtes à avouer des faits aux fins de l'instruction ou de l'instruction sommaire?  oui  non

5. Mémoire de documents :

Un mémoire de documents sera-t-il préparé?  oui  non

6. Demande d'aveux :

Une demande d'aveux sera-t-elle présentée?  oui  non

Dans l'affirmative, les parties se sont-elles entendues sur un calendrier?  oui  non

7. Rapports d'experts :

Prévoit-on que des rapports d'experts seront présentés?  oui  non

8. Modifications apportées aux actes de procédure :

Est-il probable que des modifications soient demandées?  oui  non

9. Mode d'instruction :

Les parties ont-elles convenu d'une instruction sommaire?  oui  non

Les parties ont-elles convenu d'une instruction ordinaire?  oui  non

Si les parties ne se sont pas entendues sur le mode d'instruction, quel est le mode demandé par la partie qui dépose le présent aide-mémoire?

10. Mémoire relatif aux règles de droit invoquées :

Les parties présenteront-elles des mémoires relatifs aux règles de droit qu'elles invoquent?  oui  non